

**DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022  
DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le rapport financier et le rapport des vérificateurs relatifs à l'exercice financier 2022 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de ville qui aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à compter de 19 h 30.

Donné à Matane, ce vingt-quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma,  
Avocate